

Compte-rendu du conseil municipal du 31 juillet 2025

Présents : J. SCHWARTZ, J. CESARONI, N. RODRIGUEZ, J. KAUFFMANN, M. LORENZI, H. MANGIN, MM BRAULT, M. RODRIGUEZ

Absent non excusé : A. POIROT

1- Contrat de travail – employée communal

Le Conseil Municipal échange quant au renouvellement du contrat de l'employé communal.

Il est décidé de renouveler le contrat pour 12 mois.

Le Conseil municipal souhaite néanmoins que l'employé communal réalise davantage de formations et/ou réalise un stage auprès d'autres communes.

2- Assainissement

a- L'Affaire au tribunal administratif de Nancy qui oppose la commune à un habitant est arrivée à sa fin.

Le tribunal a rendu ses conclusions :

- Il a suivi les conclusions de la Cassation, à savoir : la mauvaise juridiction a été saisie en début de procédure par l'habitant concerné,
- L'habitant est donc débouté
- Les coûts d'étude et de procédure sont néanmoins imputés à la commune (prise en charge par l'assurance communale)
- Les dommages et intérêts versés à l'administré
- Si suite il y a, ce sera via la saisine d'une nouvelle instance par l'habitant concerné.

A noter que la procédure aura duré 11 ans.

b- Transfert de la compétence assainissement

Le Conseil municipal est favorable au transfert de la compétence assainissement au Soiron.

Mme la Maire informera les services du Soiron.

2 points restent à préciser : l'entretien des avaloirs (dans la mesure où la société Egouts service a cessé son activité en juillet) et l'enlèvement des boues.

NB :

- Plusieurs paniers sont manquants et/ou abimés
- Les 2 pompes ont été nettoyées mi-juillet (une vérification s'impose néanmoins, l'une d'entre elles se met en défaut)

3- Divers

- c- Visite de Mme la Sous-Préfète : 27/08/25 : 9h30
- d- Virement des Fonds FEADER pour le Préau : 217 000 € reçus
- e- Rifseep (régime indemnitaire pour les agents des collectivités territoriales) : le passage au Rifseep est validé par le Conseil Municipal, Mme BOUR travaillera sur le dossier début septembre
- f- Point de vigilance : Entretien des arbres morts (2 à couper courant août)
- g- Passage du jury fleurissement : 4 jurys du département sont passés le 15.07, le jury a constaté qu'il y a une grande surface à tondre et de nombreux arbres dans la commune, résultats courant août
- h- Prochain conseil le 19-09-25



La Maire
Maud LORENZI